

L'an deux mil treize, le trente et un du mois de janvier à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, ANDRIEU Eric, Mme BERRY Josette, Mrs CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, Mrs GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, Mr VEY Patrick.

Absents représentés : Mme AVOUAC Sophie (représentée par Mr GALLAND Alain), Mme BALDET Maryse (représentée par Mr CHAZALON Didier), Mr DIDIERJEAN Renaud (représenté par Mme FOURNEL Michèle).

Mr MARCON Maurice a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu des deux dernières séances

Mr le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du mois de novembre n'avait pas été approuvé lors de la dernière séance en raison de son édition tardive. Il propose donc d'approuver les deux derniers comptes-rendus. Après délibération, le conseil approuve avec 5 abstentions les comptes rendus des séances du 29 novembre et 20 décembre 2012.

Compte rendu des différentes réunions

- Spectacle de Noël pour les scolaires le 21 décembre 2012
- Feux de Noël le 24 décembre 2012
- Vœux à la population le 13 janvier 2013

Droit de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section A 1885 (La Fuye) : Mr le Maire précise qu'il avait déjà été question de cette vente à la précédente séance. Il rappelle cependant que cette parcelle fait l'objet d'un emplacement réservé sur le PLU pour l'élargissement d'un chemin attenant. Il propose de notifier la présence de cet emplacement réservé sur l'acte notarié de vente afin que les nouveaux acquéreurs en soient informés. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter pour la vente présentée et de demander au notaire chargé de la vente de notifier dans l'acte la présence d'un emplacement réservé.

Délibérations diverses

- **Renouvellement d'une ligne de crédit :** Mr Régis LAC informe les membres du conseil que la ligne de crédit d'un montant de 400 000 € souscrite auprès du Crédit Agricole arrivera à échéance le 7 mars 2013. Celle-ci n'a pas été utilisée jusqu'alors. Cependant Mr Régis LAC estime qu'il serait judicieux de la renouveler afin de faire face aux investissements prévus pour 2013. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an et un montant de 400 000 € selon les conditions proposées par le Crédit Agricole, à savoir un taux de 1.7723 %.
- **Admission en non-valeur :** Monsieur le Maire présente au conseil le courrier du Trésorier Municipal concernant des admissions en non-valeur. Il précise que les sommes à annuler concernent les budgets Eau pour un montant de 138.44 € et Assainissement pour un montant de 41.21 €. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des sommes précitées.

- **Renouvellement de la convention assistance progiciels :** Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale consistant à une assistance informatique pour les logiciels utilisés par le secrétariat de mairie (comptabilité, payes, population). Il précise que cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2012. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention avec le CDG de la FPT de Haute-Loire et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- **Résiliation de la convention avec le Syndicat des Eaux du Rocher Tourte :** Mr Patrick VEY rappelle au conseil qu'une convention avait été signée en 2007 entre la commune et le Syndicat des Eaux du Rocher Tourte dont le siège est en mairie du Monastier. Cette convention avait pour but de définir le montant du remboursement que le syndicat devait verser à la commune pour les missions de secrétariat assurées par les services administratifs communaux. Il rappelle au conseil qu'en mai 2012 le Syndicat avait décidé d'assurer directement ces missions lorsque des changements au sein du personnel communal avaient été opérés. Cette convention étant désormais caduque, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de la résilier. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la résiliation de cette convention à compter de mai 2012.
- **Chantier international :** Mr le Maire rappelle le projet de réfection du four de Meyzoux dont il a été question lors de la dernière séance. Il précise que ce chantier pourrait être effectué dans le cadre d'un partenariat avec l'organisme Concordia sous la forme d'un chantier international. Il ajoute qu'il semble probable que la réfection totale du four ne pourra être terminée cette année compte tenu de son état de délabrement. Il présente la convention proposée par cet organisme. Le montant total des travaux afférents à la réfection de ce four a été estimé à 8000 Euros. Il resterait à la charge de la commune la somme de 4100 Euros, le reste étant pris en charge par l'organisme partenaire à hauteur de 50 %. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de réfection du four de Meyzoux et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'organisme Concordia. Mme Renée VAGGIANI estime que ces travaux auraient pu être inclus dans l'opération de réfection du petit patrimoine qui avait été lancée par la communauté des communes il y a quelques années. A ce moment-là, cet ouvrage n'avait pas été recensé car il était en très mauvais état et à reconstruire en totalité.
- **Devis démolition du bâtiment des services techniques :** Mr Didier CHAZALON rappelle au conseil le projet de construction d'un local de stockage pour le service technique. L'ancien local situé au même endroit doit être démolit. Il présente le devis de l'entreprise EYRAUD pour un montant de 1700 Euros. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité ce devis. Les travaux pourraient débuter dès que le sel de déneigement aura été enlevé.
- **Devis pour l'isolation du gymnase :** Mr le Maire informe le conseil qu'il est urgent de procéder à l'isolation des murs du gymnase, comme cela a déjà été fait au boulodrome. En effet, le manque d'isolation entraîne une déperdition de chaleur très importante, rendant le bâtiment difficile à chauffer. Il ajoute que la solution choisie permettrait d'améliorer l'acoustique. Mr Didier CHAZALON précise que seule la toiture est pour l'instant isolée. Mr Alain GALLAND présente la solution la moins onéreuse qui consiste à la mise en place d'une isolation par laine de roche, sous bardage bois, le tout devant être recouvert au moyen d'une peinture ignifuge M1. Cette solution utilisée par les communes de Tence et de Saint Germain Laprade présente le meilleur rapport qualité prix. Il présente donc les divers devis reçus pour la fourniture des matériaux nécessaires : 5754.84 Euros pour l'isolation, 4996 Euros pour le bardage bois et 6513.16 Euros pour la peinture. Les travaux pourront être effectués par les Agents du service technique durant les vacances scolaires de février. Un agent supplémentaire sera embauché pour ces travaux afin de pouvoir terminer dans les temps et éviter de perturber le service du déneigement. Mr Eric ANDRIEU rappelle au conseil qu'un projet de mise en place d'un local technique de rangement pour les associations utilisatrices du gymnase avait été approuvé et que les travaux n'ont toujours pas été réalisés. Mr le Maire précise que les questions de l'isolation et du traitement de l'acoustique ont été jugées prioritaires et que les travaux de construction du local technique ne sont que reportés. Après délibération, le conseil approuve avec 3 abstentions les travaux d'isolation du gymnase. Mme Renée VAGGIANI tient à préciser qu'elle s'abstient sur ce vote, non pas en désaccord avec les travaux prévus, mais pour la façon

dont ce projet a été présenté, sans discussion préalable lors la commission des travaux qui a eu lieu récemment. Concernant le chauffage, Mme Josette BERRY souhaite indiquer au conseil qu'elle a pu constater à plusieurs reprises que les fenêtres de l'école de musique restaient ouvertes les samedis matins. Il serait peut-être judicieux de vérifier la température dans les locaux. Mr Michel MOUNIER précise qu'il a lui-même procédé à la vérification des programmeurs de chauffage et qu'il n'a constaté aucune anomalie. Il propose cependant de vérifier une nouvelle fois. Mr Le Maire indique qu'il fera part de cette remarque aux utilisateurs.

- **Devis pour mise en place d'une nouvelle signalétique sur le bourg :** Mr le Maire rappelle au conseil le projet de mise en place d'une nouvelle signalétique plus attractive dont il a été précédemment débattu. Il indique que la signalétique en place actuellement est inadaptée et qu'il est donc nécessaire de la modifier. Il présente le devis reçu pour la mise en place d'une signalétique personnalisée qui comprend : des grands panneaux aux deux entrées du bourg à 2144.08 € HT l'unité, des panneaux de taille moyenne indiquant les parkings et certains sites à 831.79 € HT l'unité et des totems indicateurs des lieux touristiques sous forme de personnages à taille réelle (1.70 m) à 795.20 € HT l'unité. Le nombre exact de panneaux restant à définir, il est décidé de fixer un montant maximal pour ce projet à 25 000 € HT. Mr le Maire rappelle que ce projet devrait faire l'objet d'une subvention dans le cadre de Respirando à hauteur de 25 %. Mr André NICOLAS estime que les panneaux et personnages présentés sont trop caricaturaux. Mr Jean-Paul PANNEFIEU pense que le coût reste trop élevé pour l'installation d'une signalisation. Mr Didier CHAZALON précise que le montant du premier estimatif était largement supérieur à ce nouveau projet. Après délibération, le conseil municipal approuve avec 4 votes contre, 2 abstentions, le projet de mise en place d'une nouvelle signalétique à hauteur de 25 000 € HT et autorise Mr le Maire à demander la subvention correspondante dans le cadre du volet Respirando.
- **Devis pour la réfection de la grande verrière de l'Eglise Abbatiale :** Mr le Maire rappelle au conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour la réfection de la grande verrière de l'Eglise Abbatiale. Il présente les devis reçus en mairie et donne lecture au conseil des conclusions de la DRAC sur les offres. Après délibération, et au vu des conclusions de la DRAC, le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise THOMAS Vitraux pour un montant de 24412.50 € HT et autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux correspondants.
- **Devis de remplacement de deux portables informatiques à l'école primaire :** Mr le Maire informe le conseil qu'un vol a eu lieu à l'école primaire. En effet, deux ordinateurs portables ont disparu pendant la journée. Ce vol a été commis sans effraction. Il présente le devis reçu pour le remplacement de ce matériel d'un montant de 1410.08 € HT. Mr Alain GALLAND précise qu'une déclaration a été faite auprès de l'assurance pour le règlement de ce sinistre mais qu'il est fort probable que l'assurance refuse de le prendre en compte en raison de l'absence d'effraction. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise CIM d'un montant de 1410.08 € HT pour le remplacement des deux ordinateurs portables de l'école primaire. Mme Renée VAGGIANI demande à Monsieur le Maire de bien vouloir demander aux enseignantes de l'école de fermer à clefs la porte de la salle où sont stockés les ordinateurs, ceci afin d'éviter l'intrusion de certaines personnes mal intentionnées. De plus, il serait souhaitable de réfléchir à l'achat d'une armoire fermant à clef permettant de stocker le matériel de valeur.
- **Devis pour la réfection d'un mur à la rue de l'Olivier :** Mr le Maire rappelle le projet de réfection d'un mur situé rue de l'Olivier pour permettre l'élargissement de cette voie. Il précise que sur demande du conseil, il a été demandé des devis supplémentaires. Il présente donc les offres supplémentaires reçues. Après délibération, le conseil approuve avec une abstention le devis de l'entreprise ALLEMAND Stéphane pour un montant de 6920 € HT.
- **Approbation du règlement de la cantine scolaire :** Mr le Maire informe le conseil que suite à divers incidents survenus à la cantine de l'école primaire, un règlement a été mis en place en collaboration avec l'équipe pédagogique et le personnel de la cantine. Il présente le projet de règlement. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le règlement de la cantine scolaire et demande Mr le Maire de mettre en place celui-ci pour l'école primaire et maternelle.

- **Modification des statuts de la Communauté des Communes :** Mr le Maire donne lecture au conseil de la demande de la communauté des communes concernant une modification de ses statuts qui doit être approuvée par toutes les communes adhérentes. Il précise que cette modification concerne l'action sociale et a pour but de pouvoir permettre à la communauté des communes de subventionner aussi bien les maisons de retraite privées que publiques. Cette modification permettra ainsi à la communauté de communes de verser une aide à définir au nouvel EPHAD en construction, ceci dans le but de faire baisser le prix de journée des résidents. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de la communauté des communes en ce sens.
- **Demande du collègue Laurent Eynac :** Mr le Maire donne lecture au conseil du courrier du directeur du collège Laurent Eynac. Celui-ci souhaiterait que la traversée de la route départementale soit aménagée afin de la rendre plus sûre pour les élèves de son établissement. La position du passage protégé qui rejoint la rue Via Croze semble inadaptée. Un débat s'engage quant aux possibilités offertes pour la sécurisation de ce lieu. La mise en place d'un îlot au milieu de la chaussée est évoquée, comme c'est le cas au niveau de l'HLM. S'agissant d'une route départementale traversant une agglomération, le conseil municipal demande à Mr le Maire de contacter le Conseil Général afin d'aborder la question. Mme Josette BERRY tient également à indiquer au conseil que la sortie du parking d'Intermarché Contact est aussi très dangereuse et que de nombreux accidents s'y sont déjà produits. La signalisation routière semble inadaptée à la situation et certains conducteurs ne savent pas qui a la priorité. Elle propose d'installer éventuellement un panneau Stop à la sortie du parking, indiquant ainsi la priorité aux véhicules sortant du Monastier.
- **Demande d'avance de subvention pour l'Association Espace Culturel Européen :** Monsieur le Maire rappelle au conseil la création de l'association Espace Culturel Européen. Il présente le budget prévisionnel de cette association qui s'équilibre à 53800 Euros. Il indique que des dépenses devront être réglées dès ce début d'année et propose de verser un acompte à cette association afin qu'elle puisse régler les dépenses afférentes aux animations de ce début d'année. Après délibération, le conseil approuve avec 6 abstentions le versement d'un acompte de subvention à hauteur de 25 %, à savoir 11250 Euros avant le vote définitif des subventions. Mr André NICOLAS pense que les recettes prévues ne sont pas suffisantes pour pérenniser cette association. Monsieur le Maire indique qu'elles ont été prévues à minima par sécurité. Il rappelle aussi que le but de cette association est d'organiser des animations de tous types et pour tous les publics, et de développer l'Espace Culturel. Cette mission s'inscrit dans la durée et vise à créer une dynamique locale et territoriale. Il indique que la gestion d'une telle structure en régie directe serait beaucoup plus coûteuse pour la commune.
- **Demande de subvention DETR 2013 :** Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de la DETR. Il propose de déposer deux dossiers de demande de subvention pour cette année : le premier pour la construction du local de stockage pour le service technique et le second pour la création d'un parking rue Saint Pierre. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le dépôt de ces deux demandes de subventions au titre de la DETR 2013 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs.
- **Fonds de solidarité au logement :** Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre du Conseil Général qui demande aux communes de participer au financement du fonds de solidarité au logement pour l'année 2013 à hauteur de 1 Euro par habitant. Mr Régis Lac indique que les sommes perçues de ce fonds par des habitants de la commune sont supérieures à la participation versée par la commune en 2012. Mme Renée VAGGIANI estime pour sa part que le conseil général dispose de la compétence Action Sociale et qu'à ce titre la commune n'a pas à s'y substituer, la solidarité des citoyens passant déjà par le paiement des impôts. Mr André NICOLAS informe que le montant versé par les communes à ce titre ne représente pas une somme conséquente. Après délibération, le conseil approuve avec 5 votes contre et 6 abstentions le paiement du fond de solidarité à hauteur de 1 Euro par habitant.
- **Demande de prêt de documents :** Monsieur le Maire présente au conseil un courrier de Monsieur et Madame DARNE qui souhaitent pouvoir consulter les documents concernant une exposition sur l'histoire de l'école au Monastier stockés dans les réserves du château. Il précise qu'à l'heure actuelle les réserves

du musée sont conservées dans de très mauvaises conditions. Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité Monsieur et Madame DARNE à faire l'inventaire des documents exploitables avant toute autorisation de prêt.

- **Convention d'occupation de locaux du Collège Laurent Eynac :** Monsieur le Maire présente la convention d'occupation de locaux transmise par le Conseil Général pour un prêt des dortoirs du Collège Laurent Eynac afin de pouvoir autoriser l'hébergement d'un groupe d'une trentaine de personnes pour les 8 et 9 mars 2013. Après délibération, le conseil autorise avec 5 abstentions Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation des locaux du Collège Laurent Eynac.

Questions diverses :

- **Augmentation des tarifs du SICALA :** Mr le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu du SICALA qui annonce une augmentation de la cotisation pour 2013 à hauteur de 5 centimes par habitant.
- **Accord pour le déplacement du monument aux morts :** Mr le Maire informe le conseil que l'association des Anciens Combattants est favorable au déplacement de quelques mètres du monument aux morts et à sa réfection. Celui-ci est en effet fissuré et des réparations s'imposent. Un projet d'aménagement d'un lieu de mémoire pourra être lancé, en collaboration avec l'association, dans les mois à venir.
- **Carrière Chambon :** Monsieur le Maire rappelle au conseil la proposition de Monsieur CHAMBON concernant la cession de parcelles de terrains comprenant, entre autres, la carrière actuellement désaffectée située le long de la Transcévenole. Il précise que renseignements pris auprès de la DREAL, la clôture en place actuellement, refaite récemment, est satisfaisante et il n'est pas indispensable d'effectuer des travaux supplémentaires. Le conseil estime cependant que la reprise de ces parcelles n'est pas souhaitable car la commune ne dispose d'aucun projet les concernant et le site reste dangereux. Le conseil décide donc de ne pas accepter la proposition de Monsieur Chambon.
- **Ramassage des containers à ordures ménagères :** Mr Michel MOUNIER informe le conseil que le ramassage par le service technique des anciens containers à ordures ménagères est reporté à une date ultérieure compte tenu du retard pris dans les livraisons des nouveaux bacs. Il indique cependant qu'à la demande du SICTOM, les personnes disposant d'un nouveau bac peuvent d'ores et déjà les utiliser.
- **Courriers de demande de prise de position :** Monsieur le Maire donne lecture au conseil de 4 courriers émanant d'habitants de la commune qui travaillent dans des grandes surfaces ponotes. Ils souhaitent que la commune prenne position contre la construction d'un nouvel Hypermarché SUPER U à Saint Germain Laprade. Le conseil estime que la commune n'est pas concernée par ce projet, ne dispose pas de tous les éléments du dossier et ne peut de ce fait pas se positionner sur cette implantation.
- **Courrier de la Croix Rouge :** Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de la Croix Rouge proposant la mise en place d'une banque alimentaire itinérante sur notre commune. Le conseil estime que la commune dispose déjà des services des Restos du Cœur et que cette implantation ne pourra pas apporter un service supplémentaire aux personnes en difficultés.
- **Présentation des chiffres officiels du recensement de la population :** Monsieur le Maire informe le conseil que les chiffres officiels du recensement de la population sont parus au 1^{er} janvier. La population totale de la commune s'élève à 1807 habitants.
- **Mise en place des nouveaux rythmes scolaires :** Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une réforme des rythmes scolaires va être mise en place en primaire dans les mois à venir. Les communes devront prendre en charge des activités périscolaires à raison de trois heures par semaine. Cela va donc engendrer un coût supplémentaire pour la commune, et posera des problèmes de locaux et de personnel. Il sera aussi nécessaire de monter un projet pédagogique cohérent en partenariat avec les équipes éducatives. Les communes peuvent décider de la mise en place de cette réforme dès la rentrée 2013, mais celle-ci deviendra dans tous les cas obligatoire en septembre 2014. Le ministère demande aux conseils municipaux de prendre position avant le 31 mars 2013. Une aide de 95 euros par élève sera attribuée aux communes bénéficiant de la DSR Cible qui mettront en place la réforme dès 2013 et de 45 euros par élève

pour une mise en place en 2014. Une rencontre avec les équipes pédagogiques aura lieu dans les semaines à venir. Mr André NICOLAS estime que ce projet devrait être appréhendé à l'échelle intercommunale car il sera très difficile pour les petites communes de mettre en place cette réforme.

- **Versement des subventions aux écoles :** Mme Renée VAGGIANI demande des précisions concernant le versement des subventions aux écoles publiques. Monsieur le Maire rappelle que la commune doit à présent financer les achats de fournitures et ne doit plus verser de subventions aux OCCE. Il indique aussi que les communes n'ayant pas d'écoles doivent normalement verser une participation aux frais de fonctionnement des écoles fréquentées par les enfants de leur commune. Cette contribution versée à la commune dépend du nombre d'élèves scolarisés.
- **Avancement du projet du pôle santé et administratif :** Mr Jean-Paul PANNEFIEU demande à Mr le Maire si un projet précis concernant la création du pôle santé et administratif sera bientôt présenté. Mr le Maire indique que l'OPAC, en charge de la maîtrise d'ouvrage, a lancé un appel d'offre pour le choix d'un architecte et de bureaux de contrôles. Dès l'attribution de ces marchés, un estimatif ainsi qu'un projet concret pourront être présentés.

Dates diverses :

- Commission associations le 16 février 2013 à 10 heures

Prochain conseil le jeudi 28 février 2013 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.